



Paris, le 02 février 2016

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche,
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé, le 25 janvier 2016, votre intention de parvenir à une publication du « décret-socle » prévu à l'article L2161-1 du code des transports et relatif à la durée du travail des acteurs du système ferroviaire le 15 mars prochain.

Dans le cadre de la mise en œuvre du système ferroviaire subséquent à la loi du 4 août 2014, cette annonce percute la volonté largement partagée de négocier de front les dispositions de branche en lien avec la construction du « décret socle » et les accords internes aux entreprises.

La décision de publier en urgence le « décret-socle » est un marqueur fondamental dans la négociation sur l'aménagement du temps de travail prévu par la Loi n°2014-872. Premier étage de la hiérarchie des normes applicable sur ce sujet primordial pour l'organisation de la production ferroviaire, il nécessite une concertation à laquelle l'ensemble de nos fédérations syndicales entend contribuer et apporter toutes ses propositions.

Au-delà du décret socle, nos fédérations souhaitent vous réaffirmer leur détermination à mener à bien la négociation sur une Convention Collective Nationale de haut niveau. Cela procède de l'esprit de la Loi.

Il est, à ce titre, impératif que l'ensemble de parties prenantes à la négociation s'engagent à aboutir sur cette négociation essentielle. Nous ne saurions, en effet, accepter que, passée l'étape de publication du décret socle, la partie patronale se désengage de la négociation ou prenne le parti de l'échec.

.../...

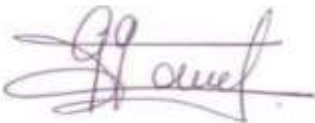
L'esprit de la Loi doit être respecté afin de permettre à la négociation d'aboutir à une Convention Collective de haut niveau, indispensable à la sécurité ferroviaire et à la continuité de service tout en préservant la santé physique et mentale des salariés ainsi que l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle.

Conscients des enjeux que porte la courte et immédiate période nous séparant de la publication du décret socle, nous vous sollicitons pour obtenir, dans les meilleurs délais, une audience portant tout à la fois sur les dispositions et sur les équilibres de cet acte réglementaire fort.

Nous vous remercions pour la bienveillance que vous pourriez accorder à notre demande et vous prions de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CGT

Gilbert GARREL



Pour l'UNSA

Marc BAUCHER



Pour Sud Rail

Eric SANTINELLI



Pour la CFDT

Didier AUBERT

